



**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

---

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation Hardwax Plus

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Usage**

Anticorrosif

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

WAXOYL AG

Seewenweg 5

4153 Reinach

Téléphone +41-61-2817794

Telefax +41-61-2817785

E-mail info@waxoyl.ch

Site web www.waxoyl.ch

E-mail (personne compétente):

info@waxoyl.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Organe consultatif

ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement Procédure de classification

(CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3, H226

Eye Irrit. 2, H319

STOT SE 3, H336

Aquatic Chronic 3, H412

**consignes en cas de risques physiques**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Consignes en cas de risques pour la santé**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**consignes en cas de risques pour l'environnement**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**identificateurs produit**

Nom commercial du produit/désignation Hardwax Plus

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques, Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**Pictogrammes des risques**

GHS02



GHS07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

EUH208 Contient acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium. Peut déclencher une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers****Effets physico-chimiques nocifs possibles**

Sans ventilation adéquate, formation possible de mélanges explosifs.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants****3.1 Substances**

non applicable

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
64742-48-9	919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	30 - 60 %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304
64742-49-0	927-241-2	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	10 - 25 %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
61789-86-4	263-093-9	acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	5 < 10 %	Skin Sens. 1B; H317
154518-38-4	800-484-0	Acide phosphorique, esters alkyliques mono- et di-C11-14 (linéaires et ramifiés)	1 < 3 %	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410
68526-86-3	271-235-6	Alcools, riches en C11-14, en C13	< 1 %	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
01-2119488992-18	
01-2119976356-25	acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium
01-2119454259-32	Acide phosphorique, esters alkyliques mono- et di-C11-14 (linéaires et ramifiés)
	Alcools, riches en C11-14, en C13

**Remarque**

L'huile minérale hautement raffinée contient, selon l'IP 346, un taux extractible de diméthylsulfoxyde (DMSO) de moins de 3 % (w/w).

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales**

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

**En cas d'inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin.

**En cas d'ingestion**

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible



**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Informations pour le médecin**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyen d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Poudre d'extinction

eau pulvérisée

mousse résistante à l'alcool

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Produits de pyrolyse, toxique

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie:**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Informations complémentaires**

Enlever les récipients soumis au danger ou les refroidir au jet d'eau.

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée ; ne pas l'envoyer dans les canalisations, les eaux ou la terre

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante.

Eloigner toute source d'ignition.

**Équipes d'intervention**

Eloigner les personnes exposées

Utiliser un équipement de protection personnel.

Veiller à assurer une aération suffisante.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Informez les autorités responsables si le produit pénètre étendue d'eau, le sol ou les eaux usées.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour la rétention**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, terre de diatomée, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:

Eau

**6.4 Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Évacuation: voir paragraphe 13

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

Observer les mesures de prévoyance usuelles pour toute manipulation de produits chimiques

Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Prévoir une bonne ventilation/aspiration au poste de travail

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Classe de stockage**

3 Matières liquides inflammables

**Matières à éviter**

Aliments pour humains et animaux

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Protéger contre:

Chaleur, flammes nues, étincelles.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Recommandation**

Voir paragraphe 1.2

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
64742-48-9		Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	50 [ml/m3(ppm)] 300 [mg/m3] (CH)

**DNEL salarié**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	208 mg/kg p.c./jour	long terme dermique (systémique)	
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	871 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	208 µg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	871 µg/kg	long terme par inhalation (systémique)	

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**DNEL Consommateur**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	125 mg/kg p.c. /jour	long terme par voie orale (répété)	
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	125 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	185 mg/m <sup>3</sup>	long terme par inhalation (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	125 mg/kg p.c. /jour	long terme par voie orale (répété)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	125 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
64742-49-0	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques	185 µg/kg	long terme par inhalation (systémique)	

**8.2 Contrôle de l'exposition****Dispositifs techniques appropriés de commande****Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**Protection individuelle****Protection yeux/visage**

lunettes de sécurité bien ajustées (selon EN 166)

**Protection des mains**

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; >= 0,12 mm; > 480 min

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU. 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le choix d'un gant de protection adapté à l'utilisation réelle dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres propriétés de qualité souvent différentes d'un fabricant à l'autre.

**Protection corporelle:**

Vêtement de protection.

**Protection respiratoire**

Modèles de protection respiratoire recommandés

Dispositif de filtration (NF EN 147)

A

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État**

liquide

**Couleur**

noir

**Odeur**

caractéristique

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**Données de sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non applicable
pH	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	145 °C		
Point éclair	29 °C	DIN 53213	
Vitesse d'évaporation	non déterminé		
inflammabilité	> 200 °C		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité 0.6 Vol-%		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite supérieure d'explosivité 7 Vol-%		
Pression de la vapeur	5 hPa		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	0.86 g/cm <sup>3</sup> (20°C)	DIN 51757	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (g/L)		Non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition	non déterminé		
Viscosité	dynamique 370 mPa*s (20°C)	visc. Brookfield	
Viscosité	(cinématique) > 20.5 cSt (40°C)		
Propriétés explosives:			Le produit est considéré non explosif Possibilité de mélanges air / vapeur explosifs.
Propriétés comburantes			Le produit n'est pas oxydant.

**9.2 Autres informations****Autres informations pertinentes relatives à la sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Teneur en solvant (%)	57.6 %		
Teneur en corps solides (%)	45		DIN 53216

**Autres informations pertinentes relatives à la sécurité**  
aucune/aucun

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses lorsque le produit est stocké et manipulé conformément aux instructions.

**10.2 Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, étincelles ou flammes

**10.5 Matières incompatibles**

aucune/aucun

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Un stockage et une manipulation dans les règles empêchent la formation de produits de décomposition dangereux.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Rat		n°CAS64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
Toxicité orale aiguë	DL50: 4951 mg/kg Rat		n°CAS64742-49-0 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
Toxicité orale aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Rat		n°CAS154518-38-4 Acide phosphorique, esters alkyliques mono- et di- C11-14 (linéaires et ramifiés)
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Lapin		n°CAS64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Lapin		n°CAS64742-49-0 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

	Dose efficace	Méthode	Source, Remarque
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Lapin		n°CAS154518-38-4 Acide phosphorique, esters alkyliques mono- et di-C11-14 (linéaires et ramifiés)
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) CL50: > 5000 mg/L Rat Temps d'exposition 4 h		n°CAS64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) CL50: 4951 mg/L Rat Temps d'exposition 4 h		n°CAS64742-49-0 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Endommagement/irritation des yeux****Estimation/classification**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée****Données d'animaux**

Résultat / évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
sensibilisants.	n°CAS61789-86-4		Limite spécifique de concentration (SCL)
	acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium		Sensibilisation de la peau 1B ; H317 : 10 % ≤ C ≤ 100 %

**Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancerogénité****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**STOT SE 1 et 2****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT SE 3****Irritation des voix respiratoires****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effet narcotique****Estimation/classification**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration****Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EL50 >22< 46 mg/L Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		n°CAS64742-49-0 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EL50 > 1000 mg/L Alga Durée du test 72 h		n°CAS64742-49-0 Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% aromatiques
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

**Estimation/classification**

Nocif pour les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Autres effets nocifs****Autres informations écotoxicologiques****Informations complémentaires**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Contamine l'eau potable déjà lorsque des quantités réduites s'écoulent dans le sous-sol

Toxique pour les organismes aquatiques, avec effet à long terme.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée / Produit**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Élimination appropriée / Emballage**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Remarque**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU</b>	1139	1139	1139
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	SOLUTION D'ENROBAGE	COATING SOLUTION	Coating solution
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Numéro ONU	1139
Nom d'expédition des Nations unies	SOLUTION D'ENROBAGE
Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquette de danger	3
Code de classification:	F1
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Special Provisions	-
code de restriction en tunnel	D/E



**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU	1139
Nom d'expédition des Nations unies	COATING SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Marine polluant	Non
EMS	F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Numéro ONU	1139
Nom d'expédition des Nations unies	Coating solution
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directives nationales**

**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

VOC: 495 g/L

VOC: 57.55 %

**Störfallverordnung**

P5c Liquides inflammables

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Les lois nationales sur les restrictions à l'emploi doivent être respectées.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

**SECTION 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

**Références littéraires et sources importantes des données**

Fiche de données de sécurité du fabricant

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange doit être produit sur la base des données de danger disponibles des ingrédients, telles que définies dans la Critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, classé.

**Indications diverses**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



**Hardwax Plus**

Date d'édition 26.06.2020

Date d'exécution 18.06.2020

Version 1

---

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.